

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame l'Orateur, si j'interviens dans ce débat à ce moment-ci, c'est pour une couple de considérations importantes, et celles-ci ont été mises en lumière par une observation qui est venue, j'en suis à peu près certain, du secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Blais), qui aurait dit «si vous êtes chanceux». Ce commentaire visait quelque chose qui figure bien au compte rendu, c'est-à-dire des propos du député de Fraser Valley-Ouest (M. Wenman) portant qu'il interviendrait plus tard pour terminer son argumentation. Je pense que le commentaire «si vous êtes chanceux», est légèrement teinté de menace et c'est une des considérations qui m'ont incité à entrer dans la mêlée.

L'une de ces considérations se rattache directement aux vœux de mes commettants que la question intéresse de près et qui se sont adressés à moi par des lettres et par la voie des journaux, même si d'une façon générale et plus indirecte, cette considération se rattache à l'attitude du gouvernement à l'égard du Parlement, du processus parlementaire et des députés que nous avons entendus qualifier de «nullités» par le premier ministre (M. Trudeau). Soit dit en passant, je pense que si nous laissons faire les choses telles qu'elles, sans intervenir, c'est exactement ce que nous serons et nous mériterons d'être appelés des «nullités».

Le premier de mes motifs comporte même un élément qui se retrouve dans le second. Le mois dernier, j'ai été inondé, à l'instar, j'en suis certain, de mes collègues de l'Île et du reste de la province, de lettres de mes commettants dans lesquelles ils exprimaient leur opposition aux démarches qui paraissent vouloir les priver du plaisir de regarder la télévision ou tout au moins le leur interdire; surtout, des démarches qui les empêcheraient de voir à leur petit écran des émissions qui sont diffusées à partir des États-Unis.

En toute déférence, ce que je trouve le plus difficile à comprendre de la part du gouvernement, c'est son attitude envers la participation des citoyens à la conduite des affaires du Canada. Il nous a servi des phrases grandiloquentes à propos de la société juste. Cependant, il donne peu de détails sur ce qu'est ou ce que devait être la société juste, sur qui l'a définie et sur la façon dont on voudrait l'instaurer. Nous avons peut-être dépassé le stade de la société juste et il est peut-être impossible de créer une telle société. On nous parle maintenant de la nouvelle société. Il devient de plus en plus difficile de préserver la société que nous voulons, quel que soit le nom qu'on lui donne. Nous n'obtenons pas tellement de justice de la part du gouvernement.

En tant que dirigeant et que député, je sais d'expérience qu'en ce qui concerne cette société juste ou nouvelle, quel que soit son nom, le gouvernement ne fait que dire aux Canadiens: «Attendez, vous aurez la société que nous concevrons pour vous parce que vous ne savez pas vraiment quel genre de société vous voulez». Le gouvernement prend le contrepied de la philosophie d'Edmund Burke et l'applique à un parti plutôt qu'au particulier. Le gouvernement pense avoir été réélu aux dernières élections, après une campagne faite de promesses et de slogans trompeurs, non pas pour représenter ceux qui l'ont élu, mais pour donner au peuple canadien ce que les grands penseurs du parti jugent à propos de lui donner.

Cette attitude est manifeste dans toutes les mesures que prend le gouvernement. Voyons par exemple le débat sur la peine de mort—je veux parler du débat public et non du débat que nous aurons plus tard à la Chambre. Selon les

Périodiques non canadiens

sondages effectués par d'autres députés et par la presse, et d'après ce que je lis dans les journaux et les lettres que je reçois, je suis convaincu que le grand public veut qu'on maintienne la peine capitale dans les lois du Canada. Les lettres que je reçois insistent beaucoup...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. Malheureusement, les motions dont nous discutons ne concernent pas la peine capitale. Le député devrait parler uniquement de ce dont traitent les motions.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame l'Orateur, je pensais bien que vous me rappelleriez à l'ordre. Je ne faisais que donner un exemple de la façon dont le gouvernement établit des politiques qu'il voudrait que le reste du Parlement adopte et que les Canadiens acceptent.

En quoi cela concerne-t-il l'amendement à l'étude? Madame l'Orateur, vous avez anticipé sur mes propos. Le rapport est le suivant: si le gouvernement ne sait pas que les habitants de la côte ouest, ceux du sud de la province et de l'île de Vancouver en tout cas, ne veulent pas qu'on les oblige à acheter un dispositif quelconque pour regarder les émissions qui diffuse actuellement KVOS, il n'est pas à l'écoute de ce que disent les Canadiens.

Bien entendu, on pourrait dire la même chose à propos du très grand nombre de personnes qui demandent qu'on continue à publier le *Reader's Digest*, dont nous avons parlé beaucoup ces derniers jours. J'ai été inondé de lettres sur la question.

● (1650)

Le gouvernement a imposé des mesures en inversant la définition qu'Edmund Burke donne du représentant parlementaire. C'est également une manifestation de cette suffisance du parti libéral—de cette arrogance présomptueuse du pouvoir—qui se croit plus averti que la populace. Une société juste, en effet! S'il s'agit de la nouvelle société, que Dieu nous vienne en aide. Qui s'est fait avoir? Une société juste, d'après n'importe quelle définition, devrait être fondée sur l'action gouvernementale qui tient compte des besoins et des intérêts de la population, laquelle les définit elle-même. Cela m'amène à parler de la question en cause aujourd'hui.

Je veux souligner, en citant ces divers exemples, que dans le débat actuel comme dans bien d'autres, le vote devrait être libre. Cette question ne devrait pas mettre en jeu l'existence du gouvernement. Le gouvernement devrait pouvoir compter sur ses partisans quand il propose des mesures législatives, mais je l'incite maintenant, et je donnerai plus loin des exemples à l'appui, à autoriser un vote libre et les autres partis en feraient autant.

Cela m'amène à dire qu'il y a chez le gouvernement une autre attitude inadmissible à mon avis. Le gouvernement prétend innover en lançant des idées nouvelles et en favorisant la discussion de ces questions d'intérêt public. Il prétend aussi respecter rapidement et bien volontiers le consensus qui ressortira de la discussion. Je mets quiconque au défi de citer ne fût-ce qu'une mesure devenue loi grâce à la méthode que le gouvernement actuel préconise avec beaucoup de fierté mais qu'il refoule avec une vive arrogance. A la lumière de mon expérience à la Chambre ou au cours de ma carrière précédente, je trouve que l'on procède exactement de la façon opposée. Le cabinet décide de la politique à suivre. Un semblant de consultation est faite sous une forme ou l'autre.